

**Avis de consultation sur le projet de Règlement 1145-20 modifiant
le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au
Schéma d'aménagement et de développement durable révisé
de la MRC de Bonaventure (activité minière)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet Règlement 1145-20 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure (activité minière)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020 par voie de visioconférence, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1145-20 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GoC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@villeneuve-richmond.com, **et ce, au plus tard le 21 octobre 2020**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ce projet de règlement lors d'une séance ultérieure.

Objet du règlement : Le Règlement de zonage 927-13 de la Ville de New Richmond est modifié par l'ajout d'une nouvelle section concernant la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire. Les nouveaux articles visent, d'une part, à protéger les activités dont la viabilité serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière en fonction des utilisations du territoire et des préoccupations du milieu et, d'autre part, à favoriser la mise en valeur des ressources minérales par l'encadrement de l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers.

Donné à New Richmond,
Ce 6^e jour d'octobre 2020

Céline LeBlanc
Greffière